



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1815

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Les Barges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1815**

commission principale : urbanisme

objet : **Les Barges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Contexte

Le quartier des Barges, situé à l'est de la commune de Vaulx en Velin, entre l'avenue Charles de Gaulle au sud et l'avenue Paul Marcellin à l'ouest, constitue un espace de transition entre le village au nord et le centre-ville au sud-ouest. Ce quartier est inscrit dans le périmètre du grand projet de ville.

Il s'agit d'un quartier résidentiel mixte d'époques diverses : un ensemble immobilier collectif récent à l'angle de la rue de la République et de la rue du 19 mars 1962, le lotissement du "Clos du bourg", la résidence Cachin d'habitat locatif social propriété d'Alliade Habitat et la copropriété des Barges. Le quartier abrite également l'école maternelle Marcel Cachin. Le secteur est desservi uniquement depuis le nord par la rue du 19 mars 1962, voie communautaire actuellement en impasse au droit de l'école.

A l'ouest, l'allée des Cerisiers, en impasse, dessert depuis l'avenue Paul Marcellin la résidence des Barges propriété d'Alliade Habitat.

Une opération de reconstitution de l'offre résidentielle démolie est envisagée par Alliade Habitat, en lien avec la commune de Vaulx en Velin (propriétaire actuel du foncier), permettant la création de trois lots d'habitat, proposant du locatif social et de l'accession sociale à la propriété (environ 35 % du programme).

Les trois lots créés auront une surface hors œuvre nette (SHON) totale de l'ordre de 10 500 mètres carrés. La réalisation d'une voie nouvelle communautaire est nécessaire pour desservir les trois nouveaux lots du quartier, l'école maternelle Marcel Cachin et la copropriété des Barges.

Cette voie nouvelle à double sens sera créée dans la continuité de la rue du 19 mars 1962 permettant ainsi d'assurer le débouché sur l'avenue Charles de Gaulle pour désenclaver cet espace et prolonger la rue déjà existante.

Un emplacement réservé a été inscrit dans la modification n° 7 du plan local d'urbanisme (PLU) permettant de définir la future emprise publique communautaire qui deviendra la voie nouvelle du quartier des Barges.

2° - Programme

Le projet d'aménagement connexe à l'opération de reconstitution de l'offre résidentielle démolie a pour objet de désenclaver le quartier des Barges par :

- la réalisation d'une voie nouvelle tous modes (en zone 30), à double sens comportant quelques places de stationnement et offrant des cheminements piétonniers agréables. Cette voie nouvelle aura une superficie d'environ 2 850 mètres carrés,

- l'aménagement d'un parvis devant l'école d'une superficie d'environ 900 mètres carrés,

- la création d'un square communal d'une superficie d'environ 1 520 mètres carrés, comportant une aire de jeux et un espace vert.

La réalisation de la voie permettra à la commune de Vaulx en Velin de déplacer et de sécuriser au sud l'accès à l'école maternelle qui s'opère actuellement depuis la rue étroite du 19 mars 1962. Ce parvis, ainsi que le square, constitueront des lieux de rencontre pour le quartier.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, le concepteur pourra élargir le périmètre d'étude et proposer des esquisses concernant l'insertion des véhicules depuis l'avenue Charles de Gaulle sur la voie nouvelle, les abords du parvis et de l'aire de jeux communale depuis l'allée des Cerisiers.

3° - Maîtrise foncière

Pour réaliser les aménagements décrits ci-dessus, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir :

- d'Alliade Habitat : une emprise d'environ 1 300 mètres carrés, composée des parcelles AP 22 et AP 27 dont la valorisation foncière est à négocier,
- de la commune de Vaulx en Velin : une emprise d'environ 2 450 mètres carrés. Cette cession s'opérera à l'euro symbolique.

4° - Calendrier prévisionnel

Les études et l'acquisition foncières sont prévues d'ici 2012. Les travaux débiteront fin 2012.

5° - Coût prévisionnel de l'opération

Suite à l'étude de programmation, le coût global a été évalué à 1 490 000 € TTC, intégrant les acquisitions foncières, les travaux d'aménagement, les honoraires de maîtrise d'œuvre, toutes les études et interventions nécessaires à l'opération.

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 473 000 € TTC.

Il est proposé au conseil de Communauté d'approuver une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 290 000 € TTC correspondant à la réalisation d'études complémentaires, l'acquisition du foncier et le financement de la maîtrise d'œuvre des aménagements de désenclavement du quartier des Barges à Vaulx en Velin ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les objectifs du projet d'aménagement d'un montant de 1 490 000 € pour le désenclavement du quartier des Barges à Vaulx en Velin,

b) - la réalisation d'études nécessaires, l'acquisition du foncier et le financement de la maîtrise d'œuvre des aménagements de désenclavement du quartier des Barges à Vaulx en Velin pour un coût global prévisionnel de 290 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B-1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 2208 pour un montant total de 290 000 € en dépenses et 50 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 100 000 € en dépenses pour 2010,
- 190 000 € en dépenses pour 2011,
- 50 000 € en recettes pour 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.